



En Alternance

CRCI

BTS Conception & Réalisation en Chaudronnerie Industrielle



PUBLIC

Salariés

Contrat en Alternance

OBJECTIFS :

- Enseignement général et professionnel prévu dans le référentiel du diplôme.
- Intégrer cet enseignement dans la stratégie globale de formation par alternance.

PRÉSENTATION

Le technicien supérieur en réalisation d'ouvrages chaudronnés exerce principalement ses activités dans des entreprises de chaudronnerie. Il peut également exercer en :

- Bureau d'études
- Bureau des méthodes
- Fabrication atelier
- Montage chantier

TÂCHES

Bureau d'études – devis : Définir un produit, établir les dessins et les coûts.

Gestion : Gérer les fabrications, le personnel et les moyens.

Préparation : Établir tous les documents nécessaires à la réalisation d'ouvrages.

Fabrication – chantier : Analyser les moyens. Organiser les postes de travail de l'atelier ou du chantier.

FORMATION

- Assurer la réalisation d'un ensemble
- Appliquer l'assurance qualité
- Assurer la gestion
- Participer à l'analyse de la valeur
- Favoriser la collaboration entre les services
- Participer à la gestion du personnel

COMPÉTENCES VISÉES :

- Chargé d'affaire
- Conception d'ouvrages chaudronnés
- Organisation d'un processus de fabrication
- Gestion et optimisation de production
- Suivi de production et de mise en service
- Animation et encadrement des équipes d'intervention

**CONTENUS :**

- Culture générale et expression
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences Physiques
- Projet (Construction mécanique)
- Préparation d'une production et du chantier
- Préparation du travail - chantier
- Projet tutoré

Pour les entreprises travaillant dans le nucléaire :

À la charge de l'entreprise

Savoir Commun du Nucléaire 1 (SCN1) & Radioprotection 1 (RP1)

PRÉ-REQUIS : Bac Professionnel, Bac Scientifique, Bac Technologique du secteur industriel.

VALIDATION : Brevet de Technicien Supérieur Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle.

DURÉE :

Durée	Rythme de l'alternance
1300 heures sur 2 ans de formation 20 - 30 semaines par an au lycée	2 semaines au lycée 2 semaines en entreprise

PÉRIODE : Septembre.

TARIFS : Nous contacter pour connaître les tarifs en vigueur.